

1<sup>ère</sup> session 2022

Métiers de la mer



- A bord, le marin assure la conduite du navire, la sécurité et l'entretien des appareils. Sur un navire de pêche, il veille au traitement et à la conservation des poissons pêchés ;
- A terre, il assure la gestion d'armements pour la pêche ; il peut occuper un poste d'agent de maîtrise en entreprise ou travailler au sein d'une organisation professionnelle.
- Selon la taille de l'entreprise du secteur maritime qui l'emploie, le titulaire du bac pro peut exécuter les tâches qui lui sont confiées ou prendre en charge l'encadrement. Il peut être employé, contremaître ou responsable d'entreprise et participer à la gestion.
- Le bac pro CGEM prépare au métier de patron pêcheur. Son titulaire est apte à conduire en toute sécurité un navire, en route ou en pêche :
  - \* il a appris à organiser un voyage, déterminer une position et manœuvrer le bateau.
  - \* Il est capable de définir et de mettre en œuvre une stratégie de pêche. Déterminer le lieu, la méthode, choisir les moyens techniques en fonction de l'espèce recherchée...
  - \* Il maîtrise l'exploitation des engins de pêche, des appareils de mesure et de détection, et aussi les techniques de conservation et de traitement des captures. Il organise les postes de travail.
- Mais le bac pro donne aussi des compétences en gestion et management. Les bacheliers auront suivi une formation à la gestion économique d'une entreprise, à l'encadrement, une formation commerciale et relationnelle.
- Ils seront capables de discuter avec des scientifiques de questions concernant l'environnement et la ressource. Ils auront acquis la connaissance des circuits de commercialisation et des façons de valoriser les produits de la mer. Le bac qualifie de futurs responsables, capables de gérer efficacement les hommes, les matériels, les opérations de commercialisation et les investissements dans un armement à la pêche.
- Le titulaire de la spécialité « CGEM pêche » de baccalauréat professionnel est amené à exercer son activité dans des entreprises du secteur maritime, dans un contexte réglementaire international (la langue professionnelle est l'anglais)

## Débouchés

Le bac pro CGEM ouvre à des emplois en mer, sur des navires de commerce, mais pas seulement. Les bacheliers pourront en outre trouver un emploi à terre, dans une entreprise du secteur maritime, ou une organisation professionnelle.

### Métier(s) accessible(s) :

- Matelot ou maître d'équipage à bord de tout navire
- Second ou capitaine à bord des navires de pêche
- Chef d'entreprise ou gérant d'un armement à la pêche
- Manager technique au sein d'une entreprise ou d'un armement à la pêche

## Accès à la Formation

Après une classe de 2<sup>nde</sup> professionnelle métiers de la mer ou après :

- BEP Maritimes, Conduite et Exploitation des Navires de Pêche, Pêche, Machines Marines, Mécanicien, Marin du Commerce ;

### Qualités requises :

- Communication, capacité d'initiative
- s'adapter à la vie en équipage
- bonne aptitude physique

## Programme

### Classe de 2<sup>nde</sup>

Disciplines et activités	Seconde h/sem
Navigation	1h
Navigation – TP	1h
Navigation – MSP	1h30
Matelotage	2h
Suivi de l'exploitation du navire	1h30
Mécanique navale	1h
Mécanique navale – TP	1h30
Electricité	0h30
Electricité – TP	1h
Option de spécialisation	1h
Option de spécialisation - TP	1h30
Réglementation des activités maritimes et de développement durable	1h
Enseignements professionnels et français en co-intervention	1h



Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention	1h
Prévention-santé-environnement	1h
Economie-gestion	1h
Français-Histoire géographie, enseignement moral et civique	3h30
Mathématiques	1h30
Anglais	2h
Physique Chimie	1h30
Arts appliqués et culture artistique	1h
Education physique et sportive	2h30
Consolidation et accompagnement personnalisé	1h30
Accompagnement au choix d'orientation	1h30

## Classe de 1<sup>ère</sup> et Tle

Disciplines et activités	Première	Terminale
Navigation	2h	2h30
Navigation –TP	1h	1h
Navigation - MSP	1h	2h
Anglais maritime et technique	0h30	0h30
Anglais maritime et technique - TP	1h	1h
Navire, stabilité et sécurité	2h30	0h30
Navire, stabilité et sécurité - TP	-	1h
Entretien et manutention	-	1h30
Réglementation des activités maritimes et de développement durable	1h	1h
Gestion d'une entreprise maritime	1h	1h
Gestion d'une entreprise maritime option pêche	1h	1h
Conduite de la pêche	2h	2h30
Conduite de la pêche –TP	1h	1h
Traitement et valorisation des captures	1h	0h30
Enseignements professionnels et français en co-intervention	1h	0h30
Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention	1h	0h30
Prévention-santé-environnement	1h	1h
Economie-gestion	1h	1h
Français-Histoire géographie, enseignement moral et civique	3h	3h
Mathématiques	2h	1h30

Anglais	2h	2h
Physique Chimie	1h30	1h30
Arts appliqués et culture artistique	1h	1h
Education physique et sportive	2h30	2h30
Consolidation et accompagnement personnalisé	1h30	2h
Accompagnement au choix d'orientation à la machine	1h30	1h30

## Enseignements professionnels

**Mécanique navale** : Moteurs diesel, Moteurs hors-bord, Sécurité dans le compartiment machine, Auxiliaires, Conduite machine

**Électricité** : Lois générales de l'électricité, L'électricité à bord

**Navigation** : Navigation, Météorologie, Règles de barre feux balisage signaux, Tenue du quart, manœuvre embarcation, Anglais technique et maritime

**Exploitation du navire** : Description, construction, Manutention et arrimage, Sécurité, Stabilité, Entretien, réparation.

**Module Pêche** : Techniques de pêche, Réglementation des pêches maritimes, Gestion d'un navire de pêche artisanale, - Traitement et conservation des captures

**Spécialisation pêche** : Conduite de la pêche, Traitement et valorisation des captures, Environnement du navire de pêche et de l'entreprise maritime

**Gestion d'une entreprise maritime** : Gestion et management de l'entreprise maritime

**Certifications spécifiques\*** : certificat de formation de base à la sécurité (CFBS), attestation de sensibilisation à la sûreté, certificat attestant la validation de l'enseignement niveau II ou III (EM II ou III), attestations pour le service à bord des navires à passagers, certificat général d'opérateur radiocommunication (CGO), certificat de qualification avancée à la lutte contre l'incendie (5CQALI) certificat d'aptitude à l'exploitation des embarcations et radeaux de sauvetages (CAEERS)

\*requis par la convention STCW pour l'exercice de certaines fonctions.

## Stage

18 semaines de périodes de formation en milieu professionnel (P.F.M.P.) comprenant quatre semaines en seconde professionnelle, six semaines en première professionnelle et huit semaines en terminale professionnelle.





## Examen

### Epreuve scientifique et technique

Sous-épreuve Mathématiques coeff. 1,5

Sous-épreuve Sciences physiques et chimiques coeff. 1,5

### Epreuves professionnelles

Sous-épreuve mécanique navale au niveau mécanicien 250 KW coeff. 4

Sous-épreuve Electrotechnique systèmes de commande au niveau mécanicien 250KW coeff. 4

Sous-épreuve Navigation au niveau capitaine 500 coeff. 4

Sous-épreuve matelotage ramendage coeff. 3

Sous-épreuve exploitation du navire au niveau capitaine 500 coeff. 4

Sous-épreuve Module pêche coeff. 2

Sous-épreuve Spécialisation pêche 1 (conduite de la pêche) coeff. 1

Sous-épreuve Spécialisation pêche 2 (traitement et valorisation des captures) coeff. 1

Sous-épreuve Spécialisation pêche 3 (environnement du navire de pêche et de l'entreprise maritime) coeff. 1

Sous-épreuve réglementation des activités maritimes & développement durable coeff. 1

Sous-épreuve Gestion d'une entreprise maritime coeff. 1

Sous-épreuve économie – gestion coeff. 1

Sous-épreuve prévention santé environnement coeff. 1

### Epreuve de langues vivantes coeff. 2

### Epreuve de français, histoire-géographie et enseignement moral et civique

Sous-épreuve français coeff. 2,5

Sous-épreuve histoire-géographie et enseignement moral et civique coeff. 2,5

### Epreuve d'arts appliqués et cultures artistiques coeff. 1

### Epreuve d'éducation physique coeff. 1

### Epreuves facultatives

Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles ; les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. (épreuve facultative de langue vivante autre que l'anglais, épreuve facultative de mobilité, épreuve facultative d'EPS)



## Statistiques

Voir le site <https://www.ucem-nantes.fr>



## Poursuite d'études

La majorité des titulaires du bac pro va s'embarquer sur un bateau de pêche. Certains bacheliers peuvent envisager de continuer directement des études, en BTS par exemple. Le bac pro permet de franchir plus aisément les différents paliers de

la formation continue maritime pour accéder, après les temps de navigation requis, à des brevets de commandement :

- brevet de patron de pêche : Ecole nationale supérieure maritime de Saint-Malo (public)
- brevet de capitaine 500 : Ecole nationale supérieure maritime de Saint-Malo (public)

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.



## Où se former en Occitanie

### 34 Sète

Lycée de la Mer Paul Bousquet (Public)



## En savoir plus

### Consultez les documents ONISEP :

- Guides régionaux « Après la 3e » et « L'après bac pro »
- Collection Dossiers « Le dico des métiers »
- Collection Parcours « Mer et rivières »

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO).

Sur internet: [www.lyceedelamer.fr](http://www.lyceedelamer.fr)

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).

### Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier

Alès

04 66 56 46 70 - [ce.0300061d@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0300061d@ac-montpellier.fr)

Bagnols sur Cèze

04 66 89 53 93 - [ce.0300992r@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0300992r@ac-montpellier.fr)

Béziers

04 67 62 45 04 - [ce.0340097w@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0340097w@ac-montpellier.fr)

Carcassonne

04 34 42 91 90 - [ce.0110035d@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0110035d@ac-montpellier.fr)

Castelnaudary

04 34 42 91 88 - [ce.0110843g@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0110843g@ac-montpellier.fr)

Céret

04 68 87 02 07 - [ce.0660575s@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0660575s@ac-montpellier.fr)

Lunel

04 67 83 56 83 - [ce.0341426r@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341426r@ac-montpellier.fr)

Mende

04 30 43 51 95 - [ce.0480020l@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0480020l@ac-montpellier.fr)

Montpellier Celleneuve

04 67 75 74 50 - [ce.0341619a@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341619a@ac-montpellier.fr)

Montpellier Centre



04 67 91 32 55 -

[ce.0340096v@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0340096v@ac-montpellier.fr)

Montpellier Est

04 48 18 55 10 - [ce.0341482b@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341482b@ac-montpellier.fr)

Narbonne

04 68 32 61 75 - [ce.0110036e@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0110036e@ac-montpellier.fr)

Nîmes Centre

04 49 05 80 80 - [cio.nimescentre@ac-montpellier.fr](mailto:cio.nimescentre@ac-montpellier.fr)

Nîmes Ouest

04 49 05 80 80 - [cio.nimesouest@ac-montpellier.fr](mailto:cio.nimesouest@ac-montpellier.fr)

Perpignan

04 11 64 23 66 - [ce.0660667s@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0660667s@ac-montpellier.fr)

Pézenas

04 48 18 55 75 - [ce.0341033n@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341033n@ac-montpellier.fr)

Prades

04 68 05 32 00 - [ce.0660463v@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0660463v@ac-montpellier.fr)

Sète

04 67 18 34 18 - [ce.0340098x@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0340098x@ac-montpellier.fr)

CIO Pamiers

05 67 76 53 02 - [cio.foix@ac-toulouse.fr](mailto:cio.foix@ac-toulouse.fr)

CIO Rodez

05 67 76 54 46 - [cio.rodez@ac-toulouse.fr](mailto:cio.rodez@ac-toulouse.fr)

CIO Saint-Gaudens

05 67 52 41 41 - [cio.stgaudens@ac-toulouse.fr](mailto:cio.stgaudens@ac-toulouse.fr)

CIO Tarbes

05 67 76 56 33 - [cio.tarbes@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tarbes@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Centre

05.67.76.51.84 - [cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Mirail

05.67.52.41.63 - [cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Nord

05 67 52 41 80 - [cio.tlsenord@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlsenord@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Rangueil

05 67 52 41 55 - [cio.tlserangueil@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlserangueil@ac-toulouse.fr)

#### Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Toulouse

CIO Albi

Tél. 05 67 76 57 74 - [cio.albi@ac-toulouse.fr](mailto:cio.albi@ac-toulouse.fr)

CIO Auch

05 62 05 65 20 - [cio.auch@ac-toulouse.fr](mailto:cio.auch@ac-toulouse.fr)

CIO Cahors

Tél. 05.65.30.19.05 - [cio.figeac@ac-toulouse.fr](mailto:cio.figeac@ac-toulouse.fr)

CIO Castelsarrasin

05 36 25 74 99 - [cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr](mailto:cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr)

CIO Castres

Tél. 05 67 76 57 90 - [cio.castres@ac-toulouse.fr](mailto:cio.castres@ac-toulouse.fr)

CIO Condom

05 67 76 51 82 - [cio.condom@ac-toulouse.fr](mailto:cio.condom@ac-toulouse.fr)

CIO Decazeville

05 65 43 17 88 - [cio.decazeville@ac-toulouse.fr](mailto:cio.decazeville@ac-toulouse.fr)

CIO Figeac

05 67 76 55 66 - [cio.figeac@ac-toulouse.fr](mailto:cio.figeac@ac-toulouse.fr)

CIO Foix

05 67 76 52 94 - [cio.foix@ac-toulouse.fr](mailto:cio.foix@ac-toulouse.fr)

CIO Lourdes

05 67 76 56 43 - [cio.lourdes@ac-toulouse.fr](mailto:cio.lourdes@ac-toulouse.fr)

CIO Millau

[05 65 60 98 20](tel:0565609820) - [cio.millau@ac-toulouse.fr](mailto:cio.millau@ac-toulouse.fr)

CIO Montauban

05 63 66 12 66 - [cio.montauban@ac-toulouse.fr](mailto:cio.montauban@ac-toulouse.fr)

CIO Muret

05 67 52 40 72 - [cio.muret@ac-toulouse.fr](mailto:cio.muret@ac-toulouse.fr)

